

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 juillet, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

Présents : 10
Procuration : 04
Votants : 14

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2024

PRESENTS : Mmes et M. ROUGIER R., GROS B., BEAULIEU Cl., OZENNE N., ROCHE D., COUTANT M., LAVAUZELLE I., GOURSAUD Ch., FREMERY Cl., GUENE F. .

Pour : 14 Contre : 00
Abst./Blancs/Nuls : 00

ABSENTS : M. DESCOURVIERES R., M. ROCHER Ch., Mme TERNET C., M. JOULIA G. (excusés).

Mme LAVAUZELLE Isabelle a été élue secrétaire de séance.

Affiché le : 11 juillet 2024

M. DESCOURVIERES Roger a donné procuration à M. BEAULIEU Claude.
M. ROCHER Christian a donné procuration à Mme COUTANT Martine.
Mme TERNET Carole a donné procuration à Mme GROS Bernadette.
M. JOULIA Guillaume a donné procuration à M. GUENE Frédéric.

OBJET : Service de l'assainissement - Financement des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement route de Theillet, rues Saint-Georges et François Deguercy : souscription d'un prêt à taux fixe et d'un prêt relais

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, pour financer les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement route de Theillet, rues Saint-Georges et François Deguercy, il est nécessaire de contracter un prêt à taux fixe d'un montant de 80 000, 00 €, ainsi qu'un prêt relais d'un montant de 190 000, 00 €.

Après consultation des différentes propositions de prêts, l'offre du Crédit Agricole Charente Périgord paraît la plus avantageuse, et Monsieur le Maire présente les caractéristiques du financement :

Prêt à taux fixe

- Montant : 80 000, 00 €
- Durée : 20 ans
- Taux : taux fixe 4,29 %
- Périodicité : annuelle
- Echéance : échéances constantes
6 038, 69 € (capital + intérêts)
- Frais de dossier : 200, 00 €

Prêt relais

- Montant : 190 000, 00 €
- Durée : 12 mois
- Taux : taux fixe 4,18 %
- Périodicité : annuelle
- Echéance : échéance constante
7 942, 00 € (intérêts seuls)
- Frais de dossier : 200, 00 €

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal quant à la souscription de ces deux prêts.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- à l'unanimité, par vote à main levée,

- décide de contracter un prêt à taux fixe d'un montant de 80 000, 00 € auprès du Crédit Agricole Charente Périgord pour le financement des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement route de Theillet, rues Saint-Georges et François Deguercy de la commune de Brigueuil, suivant les caractéristiques détaillées ci-dessus,

- décide de contracter un prêt relais d'un montant de 190 000, 00 € auprès du Crédit Agricole Charente Périgord pour le financement des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement route de Theillet, rues Saint-Georges et François Deguercy de la commune de Brigueuil, suivant les caractéristiques détaillées ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le

ID : 016-211600648-20240708-202448-DE

SLOW

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à taux fixe, ainsi que le contrat de prêt relais avec le Crédit Agricole Charente Périgord,

- précise que Monsieur le Maire est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans les contrats de prêts, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.
A BRIGUEUIL le 11 juillet 2024

 Le Maire
Robert ROUGIER